

HABARI ZA UNONO*

**Les infos de la santé*

ÉDITO D'OLIVIER BRAHIC, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONAL DE SANTÉ DE MAYOTTE :

Habari Za Unono, c'est la lettre d'information sur la santé qu'il nous manquait à Mayotte !

L'occasion pour l'ARS Mayotte de vous présenter très concrètement les ambitions qu'elle porte et les actions qu'elle conduit au quotidien pour améliorer la santé de toutes et tous.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce premier numéro, et vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour les suivants !



Dans ce numéro :

**LANCEMENT DES TRAVAUX DU
PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ
MAYOTTE : UNE PREMIÈRE ! LES
ACTEURS DU TERRITOIRE AU
RENDEZ-VOUS !**

**L'ATTRACTIVITÉ DES
PROFESSIONNELS DE SANTÉ :
UN DES ENJEUX PHARES DE
L'ARS DE MAYOTTE**

**ZOOM SUR LES CONTRATS
LOCAUX DE SANTÉ**

**COMMENT INTERVIENT L'ARS
DANS LE CONTRÔLE SANITAIRE
DES EAUX ?**

Lancement des travaux du Projet Régional de Santé de Mayotte : une première ! les acteurs de santé du territoire au rendez-vous !



L'ARS Mayotte a démarré au mois d'avril les premiers grands travaux en vue de l'élaboration du futur Projet Régional de Santé de Mayotte. Pour la première fois, le territoire mahorais disposera de son propre PRS. Alors que cette feuille de route fixe les orientations stratégiques de la politique de santé des années à venir sur l'île, ses enjeux sont majeurs. Aussi, l'ARS souhaite conduire ces travaux en concertation étroite avec les acteurs du territoire.

Trois groupes de travail réunissant des professionnels opérant dans les champs de l'offre de soins, du médico-social et de la santé publique ont ainsi été réunis, afin de promouvoir le partage d'expériences et d'identifier les enjeux prioritaires en matière de santé.

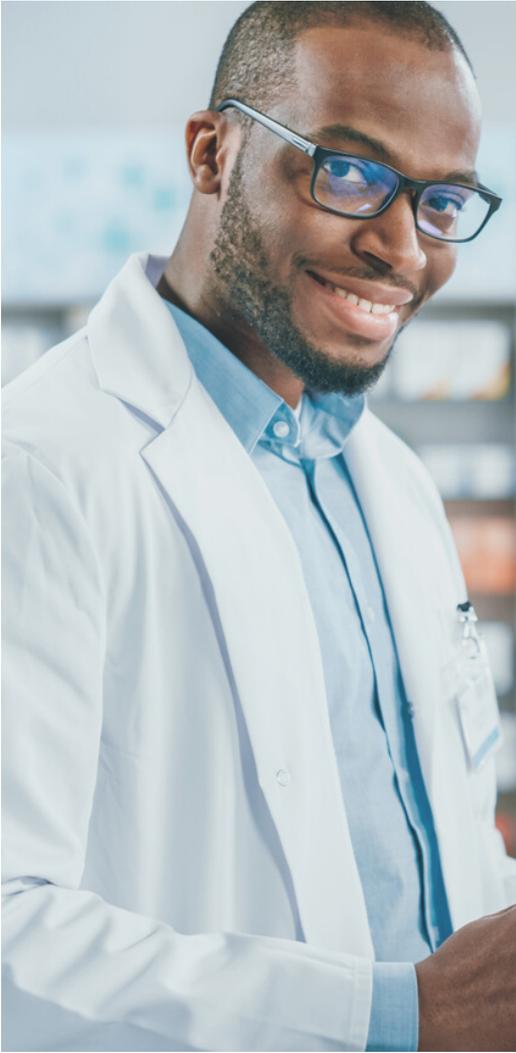
De façon complémentaire, plusieurs entretiens avec des personnalités qualifiées représentant les différents partenaires de l'ARS, Ordres, syndicats de professionnels et représentants d'usagers, ont également permis d'étayer les constats et priorités identifiées pour les cinq prochaines années. Sans compter les réunions avec les agents de l'ARS et les échanges fortuits au cours de déplacements sur le terrain, ce sont plus d'une cinquantaine de personnes qui ont pu s'exprimer sur les contours du futur PRSM. Ce n'est qu'un début.

Par ailleurs, l'ARS Mayotte souhaite tirer les enseignements issus du dernier PRS OI pour être au plus près des attentes des usagers. Pour cela, une évaluation des actions mises en place dans le cadre du PRS2 OI a été engagée, en sollicitant notamment l'avis et l'expertise des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie, instance clé de la démocratie sanitaire. Cette évaluation devra notamment permettre d'inscrire les futures orientations stratégiques du PRSM dans la poursuite des actions probantes d'ores et déjà déployées.

Ces premiers échanges ont ainsi permis de confirmer ou préciser quelques enjeux majeurs que le futur PRSM devra prendre en compte : attractivité et pérennisation des professionnels de santé, développement de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, repérage, dépistage et prise en charge des personnes sujettes à maladies cardio-vasculaires, etc. Autant de pistes de réflexion qui devront être consolidées, dans l'optique d'en dégager quelques actions concrètes à mettre en œuvre dans les prochaines années pour répondre aux grands défis sanitaires de l'île.

Convaincue des compétences et de l'expertise de chaque acteur du territoire, l'ARS continuera ainsi d'impliquer de manière rigoureuse l'ensemble des acteurs locaux à ces réflexions, afin d'assurer un partage des ambitions et de fédérer une alliance pérenne pour la mise en œuvre des futures actions. Si l'importante participation des différents acteurs déjà auditionnés a déjà pu démontrer l'intérêt manifeste et l'engagement fort de ces derniers, l'ARS s'attachera à maintenir cette dynamique dans les semaines à venir, en organisant de nouveaux ateliers thématiques aux mois de mai et juin, et en étendant les consultations aux partenaires n'opérant pas dans le champ de la santé.





L'attractivité des professionnels de santé : un des enjeux phares de l'ARS de Mayotte

Mayotte, territoire jeune et en pleine croissance, est confrontée à de nombreux défis, dont celui de la désertification médicale. Cette situation, qui s'observe également dans d'autres territoires français, est cependant d'autant plus problématique sur l'île, au regard notamment des fortes inégalités de santé qui existent entre la population mahoraise et le reste de la population française. Si l'Agence régionale de santé et ses partenaires travaillent à structurer et développer une offre de soins permettant de répondre aux besoins de la population, il apparaît cependant nécessaire de conduire en parallèle le chantier de l'attractivité et la fidélisation des professionnels de santé sur le territoire, tant sur le secteur hospitalier que libéral.

Un certain nombre de mesures ont déjà été prises afin d'inciter les professionnels de santé à venir exercer et s'installer sur le territoire (mesures du Ségur de la santé, application et renforcement des conventions collectives libérales,...) mais apparaissent aujourd'hui insuffisantes.

L'ARS Mayotte souhaite donc, en partenariat avec les professionnels de santé et les différents acteurs institutionnels, accélérer ce chantier dès cette année, et en faire l'une de ses prochaines priorités pour le futur Projet régional de santé.

A cet égard, une grande enquête a été adressée à l'ensemble des professionnels de santé de Mayotte afin d'identifier les difficultés rencontrées par ces derniers, tant dans leur exercice professionnel que dans leur vie quotidienne. Cet état des lieux constituera le socle des réflexions pour la construction d'un plan d'action, visant à apporter des réponses à moyen et long terme, avec l'appui de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, collectivités territoriales, préfecture, Ordres, syndicats de professionnels, etc.). Enfin, l'ARS Mayotte souhaite pouvoir également mettre en valeur, lors de congrès et salons dédiés, les projets structurants et filières d'excellence qui se développent à Mayotte.

Zoom sur les contrats locaux de santé



Le Contrat Local de Santé (CLS) est issu de la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » du 21 juillet 2009. Conclu entre l'ARS Mayotte, la commune et les partenaires associés, il a pour objectif de construire avec l'ensemble des acteurs de santé, du social et du médicosocial, un projet de santé adapté aux spécificités du territoire afin de conduire des actions qui répondent au plus juste aux besoins de ses habitants. Cette dynamique impulsée par une démarche de co-construction est garante d'une meilleure cohésion et efficacité des synergies territoriales en matière de santé.

Le CLS se traduit par des actions concrètes selon les besoins de chaque territoire : l'amélioration de l'accès à l'eau potable, la prévention des maladies hydriques et vectorielles, la prévention des maladies chroniques (diabète, hypertension, addiction, maladies cardiovasculaires, cancers...), la résorption de zones de précarité et d'insalubrité, etc. Deux contrats locaux de santé ont d'ores et déjà été conclus à Mayotte, avec les communes de Mamoudzou et de Bandrélé. Différents projets sont déjà en cours de déploiement dans le cadre des contrats locaux de santé : la mise en place d'un espace santé au sein de la commune de Mamoudzou, l'aménagement des bornes fontaines monétiques sur la commune de Bandrélé (évacuation des eaux, plantation, bancs).

Au-delà de l'accompagnement à l'initiation de la démarche et à l'élaboration du diagnostic, l'ARS soutient la mise en œuvre des actions inscrites dans le CLS en participant au financement d'un poste de coordination.

Le service Prévention de l'ARS Mayotte travaille actuellement avec la commune d'Acoua sur la finalisation de la feuille de route relative au Contrat Local de Santé de la commune pour une signature au mois de mai. Différentes communes ont fait part de leur souhait de rejoindre la démarche, comme les communes de Bouéni et de Dembéni. Un travail d'évaluation de la faisabilité est engagé.



Comment intervient l'ARS dans le contrôle sanitaire des eaux ?

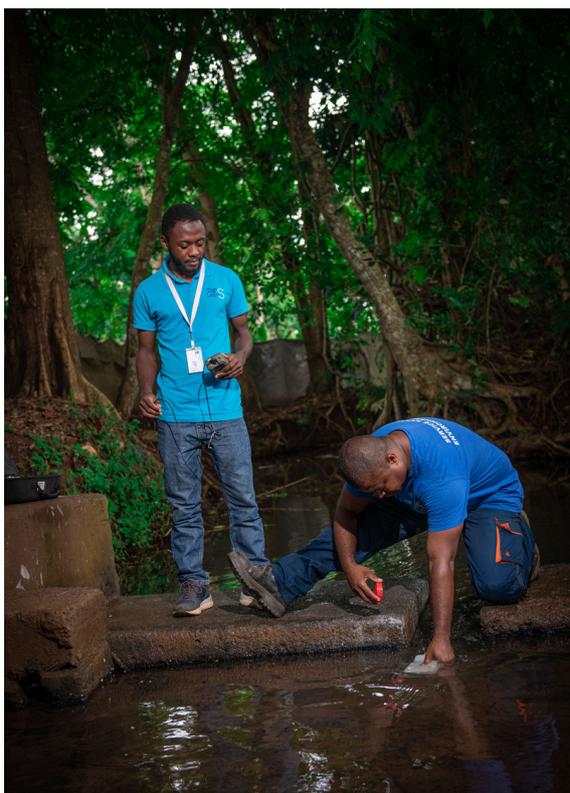
Le contrôle sanitaire des eaux a un objectif de protection des populations face au risque épidémiologique d'origine hydrique, mais aussi vis-à-vis des pollutions chimiques.

Le code de la santé publique fixe le contenu et la fréquence des analyses à produire. Les résultats du contrôle sanitaire permettent de vérifier si les exigences réglementaires de qualité des eaux sont respectées en vue de garantir la sécurité des consommateurs pour l'eau potable et des usagers pour les eaux de loisir.

Le contrôle sanitaire est mis en œuvre par les agents des services Santé Environnement de l'ARS. Les prélèvements sont réalisés par quatre agents adjoints sanitaires préleveurs soutenus également par 3 services civiques. Encadrées par un marché public, les analyses sont réalisées par des laboratoires locaux, régionaux et métropolitains.

Ce marché public est passé par l'ARS pour le compte des collectivités et des gestionnaires. Le contrôle sanitaire des eaux a un objectif de protection des populations face au risque épidémiologique d'origine hydrique, mais aussi vis-à-vis des pollutions chimiques.

Le code de la santé publique fixe le contenu et la fréquence des analyses à produire. Les résultats du contrôle sanitaire permettent de vérifier si les exigences réglementaires de qualité des eaux sont respectées en vue de garantir la sécurité des consommateurs pour l'eau potable et des usagers pour les eaux de loisir.



Chaque année, l'ARS procède en moyenne à :

- **900 prélèvements** pour les eaux à destination de la consommation humaine ;
- **100 prélèvements** dans les établissements recevant du public et disposant de piscines ;
- **400 prélèvements** pour les eaux de baignade en mer.

En raison de l'évolution de la réglementation et de l'amélioration en continu des pratiques, l'ARS Mayotte a mis en place une formation de perfectionnement de ses agents préleveurs. Cette formation sera dispensée au mois de juillet 2022 par l'Office International de l'Eau qui intervient essentiellement dans le développement des compétences pour une meilleure gestion de l'eau en France, en Europe et dans le monde.